



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

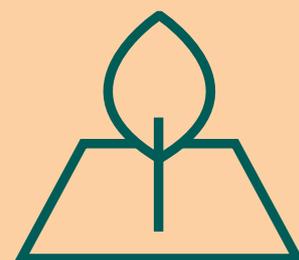
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préservation de la biodiversité :

quel rôle pour les entreprises ?



Les bonnes pratiques foncières : 2 - Aménager et gérer ses sites d'activité



Inciter les entreprises à s'engager en faveur de la biodiversité

Le 12 décembre 2019, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a réuni des entreprises pour le lancement du dispositif « Entreprises engagées pour la nature – Act4nature France »¹.

Cette initiative a pour objectif d'aider les entreprises à agir en faveur de la biodiversité. Elle s'adresse aux entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, qu'elles aient intégré cet enjeu dans leur stratégie depuis longtemps ou qu'elles commencent juste à le faire.

Construite avec des réseaux d'entreprises (dont le Mouvement des entreprises de France - MEDEF, l'Association française des entreprises privées - AFEP, Entreprises pour l'environnement - EpE et l'Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise - ORÉE), des ONG environnementales et des partenaires scientifiques et institutionnels, cette initiative s'inscrit dans les mesures du Plan biodiversité présenté par le Gouvernement en juillet 2018.

Pour accompagner les entreprises dans leur démarche en faveur de la biodiversité, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Office français de la biodiversité (OFB) souhaitent, au travers de recueils pédagogiques de bonnes pratiques d'acteurs pionniers, apporter un éclairage aux entreprises qui :



Utilisent des matières premières issues du vivant



Consomment ou gèrent du foncier



Opèrent dans le secteur financier



Interviennent dans tous les secteurs

Toutes peuvent agir en faveur de la biodiversité.

¹ <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/>

POURQUOI CE RECUEIL ?

L'objectif est d'apporter des conseils aux entreprises pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité autour du foncier, à travers un partage de bonnes pratiques réalisées par des entreprises pionnières sur le sujet.

Si les exemples de bonnes pratiques sont majoritairement portés par des entreprises de taille importante, ces actions peuvent être assimilées et appréhendées par les entreprises de tout type et de toute taille.

Le choix du site d'implantation des activités de l'entreprise (voir le recueil intitulé Les bonnes pratiques foncières pour s'implanter sur un territoire) et les pratiques autour de son aménagement et de sa gestion sont essentiels pour les entreprises.

Ce recueil permet aux entreprises de comprendre et de s'approprier des bonnes pratiques afin d'aménager et de gérer leurs sites d'activité en intégrant les milieux naturels dans une stratégie de long terme.

QUEL CONSTAT ?

« Les contributions apportées par la biodiversité et la nature aux populations sont notre patrimoine commun et forment le plus important 'filet de sécurité' pour la survie de l'humanité. Mais ce filet de sécurité a été étiré jusqu'à son point de rupture », a déclaré Sandra Díaz, coprésidente de l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, publiée en mai 2019 par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, en anglais)².

Le rapport d'évaluation, élaboré par 145 experts issus de 50 pays au cours des trois dernières années, estime ainsi « qu'environ un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité »³.

Ces chiffres sont la conséquence directe de l'activité humaine, qui a contribué à l'accélération de la dynamique d'effondrement de la biodiversité au cours des dernières décennies. Selon l'IPBES, cinq facteurs participent à l'érosion de la biodiversité : les changements d'usage des terres, par exemple, la conversion de forêt en surface agricole, ou la conversion de surface agricole en espaces urbanisés) et de la mer, l'exploitation/surexploitation directe de certains organismes (la surpêche de certaines espèces de poissons), le changement climatique, la pollution (l'usage excessif de produits phytosanitaires) et les espèces exotiques envahissantes (la propagation d'espèces comme la grenouille-tau-reau, l'écrevisse américaine ou le frelon asiatique).

En outre, si le lien entre la pandémie liée au coronavirus SARS-COV-2 et l'atteinte à la biodiversité ne paraît pas immédiat à première vue, un consensus scientifique existe cependant sur le rôle des pressions sur la nature dans l'augmentation de la fréquence d'épidémies de maladies infectieuses émergentes : 60 % des maladies infectieuses émergentes sont d'origine animale, dont deux tiers issues de la faune sauvage et 30 % seraient liées à la destruction des écosystèmes naturels (changement d'usage des terres et incursion de l'homme dans les écosystèmes, notamment forestiers, au profit de l'agriculture, de l'urbanisation, et de l'exploitation minière et de la construction d'infrastructures) et à la probabilité accrue de contacts répétés avec l'homme ou les animaux domestiques qui en résulte⁴⁻⁵.

Face à ce constat alarmant, les gouvernements, les entreprises et les acteurs de la société civile doivent impérativement décupler leurs efforts, afin de rassembler les ressources nécessaires et d'anticiper les risques qui, s'ils se matérialisent, pourraient avoir un effet dévastateur sur nos écosystèmes et nos sociétés.

Au sein de ce recueil, le « foncier » désigne aussi bien les terrains qui servent de support à une construction que les espaces non bâtis.

La notion de foncier est primordiale lorsque l'on engage une réflexion sur la préservation de la biodiversité. Il est au cœur des problématiques liées à l'impact de l'activité humaine sur les milieux naturels, qu'il s'agisse de la décision d'implantation des entreprises ou de l'usage des sites d'activité par ces dernières.

² IPBES (2019), « Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère », Communiqué de presse

³ Ibid.

⁴ EcoHealth Alliance (2019). Infectious disease emergence and economics of altered landscape.

⁵ S. Morand et M. Figuié (2018). Emergence of infectious diseases: Risks and issues for societies.

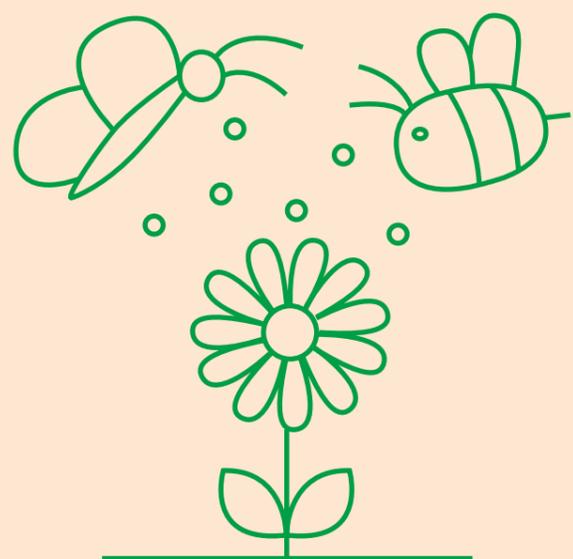
CONTEXTE

Quelques chiffres pour comprendre

Environ

135 000
MILLIARDS
DE DOLLARS

C'est la valeur des bénéfices fournis par la biodiversité à la société (notamment via l'approvisionnement en nourriture, combustible, matériaux ; la pollinisation, l'épuration naturelle des eaux, le stockage du carbone, etc.). (OCDE, 2019)



À l'échelle internationale,

30 %

de la perte de biodiversité terrestre est due aux changements d'usage des sols. S'ils sont principalement dus à l'expansion agricole, l'urbanisation croissante et le développement des infrastructures participent aussi activement à la dynamique d'effondrement de la biodiversité (destruction de forêts, de zones humides, de prairies).

La diminution des espaces naturels et la fragmentation des milieux perturbent les êtres vivants dans l'accomplissement de leur cycle de vie (reproduction, migration, alimentation, etc.) et les écosystèmes dans leur fonctionnement.

Au-delà de la perte de biodiversité, les impacts du changement d'utilisation des terres sont importants : diminution du potentiel de production agricole, augmentation du risque d'inondation, augmentation des déplacements ou encore des émissions de polluants. (CGDD, 2018)

En France, l'augmentation des terres artificialisées représente l'équivalent de la surface

1

d'

DÉPARTEMENT

TOUS LES

10 ANS

(IDDRI, 2019)

Le Commissariat général au développement durable, l'Office français de la biodiversité et l'Observatoire national de la biodiversité estiment qu'à l'échelle du territoire français, qui abrite environ

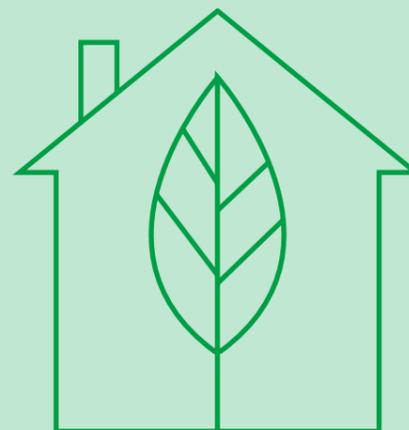
10 %

de la biodiversité mondiale,

26 %

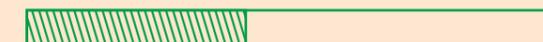
des espèces sont vulnérables, en danger, ou éteintes. (CGDD, OFB et ONB)

Le Plan biodiversité dont s'est dotée la France prévoit un objectif de « zéro artificialisation nette », et précise « qu'au-delà de la biodiversité, ce sont l'attractivité et la résilience des territoires et la qualité de vie des citoyens qui sont en jeu ». Si « les collectivités sont [...] les premières à avoir le pouvoir et le devoir d'agir en la matière », les entreprises, à travers leurs emprises foncières, peuvent aussi développer des aménagements favorables à la biodiversité et mettre en place une gestion écologique de leur site.



Aujourd'hui,

42 %



des surfaces artificialisées en France métropolitaine sont dues à l'habitat,

28 %



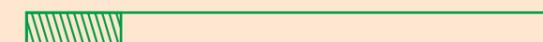
aux infrastructures de transport,

16 %



aux infrastructures de services et loisirs et

14 %



aux foncières industriel et agricole (entreprises, entrepôts, commerces).

Initier une stratégie d'aménagement et de gestion écologique de son site

Réaliser des diagnostics sur le patrimoine foncier

Afin d'optimiser la gestion des sites, un diagnostic écologique du patrimoine foncier est nécessaire. Pour cela, les entreprises peuvent faire appel à l'expertise de structures reconnues (le Muséum national d'histoire naturelle, les Conservatoires d'espaces naturels, la Ligue pour la protection des oiseaux) ou encore de bureaux d'études et d'écologues.

Il s'agit d'étudier les spécificités du territoire au travers des espèces faunistiques et floristiques et de compléter l'approche par une cartographie des milieux présents sur le site, leurs fonctionnalités ainsi que les connexions entre eux et à l'extérieur.

Ce diagnostic écologique peut être complété, dans une vision croisée des enjeux, par un diagnostic eau (qualité de la ressource en eau et des hydroécosystèmes, évaluation des besoins en eau), un diagnostic sols (cartographie et analyse des sols en fonction des risques tels que l'érosion, les pollutions, la perte de matière organique, la compaction, l'imperméabilisation, la salinisation), un diagnostic des ressources ou encore un diagnostic des usages sur le site.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



Des alternatives aux produits phytosanitaires RTE

90 % des installations (postes et liaisons électriques) du Réseau de transport d'électricité français (RTE) traversent des milieux agricoles ou naturels. La préservation des milieux naturels est donc essentielle pour RTE qui s'emploie, en partenariat avec des experts et des gestionnaires

de la nature, à réaliser des actions en faveur de la biodiversité. RTE s'est notamment engagé à supprimer le recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien de ses sites industriels et tertiaires. Pour cela, l'entreprise met en place de nouveaux aménagements en privilégiant la végétalisation couvre-sol ainsi que des solutions d'entretien alternatives aux phytosanitaires, telles que l'écopâturage (technique d'entretien des espaces verts utilisant le pâturage d'herbivores, limitant ainsi l'usage d'engins et de désherbants).



Le concept de Facility Management écologique « ECO-FM »

Storengy

En 2018, Storengy a mis en œuvre des actions pour prévoir l'aménagement de ses sites d'activité en lien avec les enjeux de biodiversité dans le cadre du contrat « ECO-FM » (*Facility Management écologique*). Ainsi, la filiale d'Engie a engagé l'abandon total de l'emploi des produits phytosanitaires sur les sites sauf exception motivée par des impératifs de sécurité industrielle, et strictement limitée dans le temps. Un cahier des charges ambitieux en termes de développement durable. Les principes de gouvernance du *Facility Management* ont été repris et adaptés afin de concilier performance économique et environnementale. Une entreprise qualifiée en gestion écologique, Terideal-Tarvel, est chargée de mettre en œuvre le contrat avec :

- une gouvernance centrée sur l'écologie et les parties prenantes territoriales, et la création de quatre comités Biodiversité couvrant l'ensemble du territoire et des acteurs impliqués (exploitants, écologues, prestataires, équipe biodiversité du site, parties prenantes locales) ;

- la cartographie de l'ensemble des espaces verts des sites et la modélisation des modes de traitement. Cet outil digital est désormais utilisé pour suivre la gestion des espaces verts au quotidien et tracer son évolution.

Prendre des engagements dans la durée

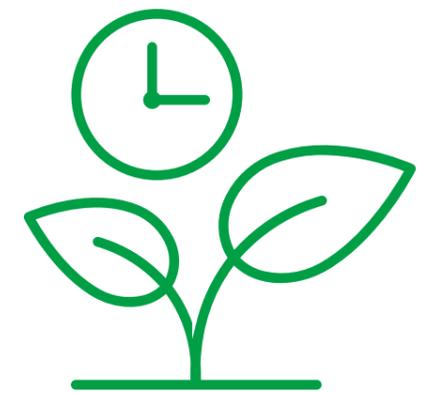
L'anticipation et la prise d'engagements sur le long terme sont des clés pour la préservation durable de la biodiversité sur les sites des entreprises. Ils permettent d'intégrer les actions dans une vision globale et cohérente.

La planification et la gestion des sites d'activité peut passer par des collaborateurs compétents en interne ou par la délégation de l'entretien des sites par un écologue, premiers pas vers une gestion favorable à la biodiversité sur le long terme.

L'Obligation réelle environnementale (ORE) est un outil à disposition des propriétaires fonciers destiné à anticiper les enjeux écologiques dans la gestion des sites d'activité et de sécuriser la réalisation de pratiques favorables à la biodiversité. Prévue par l'article L.132-3 du Code de l'environnement, elle permet à tout propriétaire de biens immobiliers de mettre en place ces obligations qui ont pour finalité « le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques ». L'ORE a pour objectif d'attacher au foncier des bonnes pratiques à réaliser et d'autres à proscrire afin de favoriser la biodiversité sur une durée allant jusqu'à 99 ans.

Les ORE constituent un dispositif volontaire, qui peut comprendre des obligations comme conserver une zone en herbe sur un terrain cultivé ou encore restaurer une zone humide. Ces obligations ont valeur contractuelle, elles sont attachées à un bien foncier et se transmettent aux propriétaires ultérieurs de ce bien lors d'une transaction.

Ainsi, les ORE préconisent des actions telles que la replantation de haies ou de bosquets, la restauration d'une mare, la reconstitution des sols, la création d'un jardin de pluie, etc.



« L'anticipation et la prise d'engagements sur le long terme sont des clés pour la préservation durable de la biodiversité sur les sites des entreprises. »

Aménager son site d'activité

La conception d'un site favorable à la biodiversité

Par l'acquisition de foncier, l'entreprise peut devenir propriétaire d'espaces à forte valeur écologique qui ne font pas forcément l'objet d'une protection réglementaire. La priorité pour favoriser la biodiversité sur ses sites d'activité est de sanctuariser les sites naturels spécifiques et d'anticiper leur gestion sur le long terme. Toutefois, même pour les espaces à moindre valeur écologique, des aménagements peuvent être réalisés pour recréer des espaces diversifiés, favorables à la biodiversité.

Les milieux aquatiques ne sont pas à négliger, bien au contraire. La création d'une mare permet la mise en place d'un espace favorable à une faune et une flore spécifiques. Les milieux aquatiques sont extrêmement riches en biodiversité : développement de la végétation aquatique, lieu d'abreuvement des petits mammifères, habitat et lieu de reproduction de certains amphibiens, etc. Les aménagements aquatiques seront pensés en créant un lien avec d'autres habitats terrestres, en variant la structure du milieu (cailloux, sable, vase, bords irréguliers), en pentes douces pour maintenir les végétaux des rives, avec des plantes indigènes, oxygénantes, riches en abris comme la bruyère ou la glycine pour favoriser l'action des pollinisateurs et en veillant au maintien d'une zone sauvage à laquelle le public n'a pas accès. On évitera l'introduction de poissons si le milieu est réduit en termes de surface.

⁶ Initiée par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN), l'Afac-Agroforesteries et Plante & Cité

LA PROMOTION DES MILIEUX NATURELS

L'aménagement en faveur de la biodiversité de son site peut s'initier au travers de diverses actions comme :

- **LA MISE EN PLACE D'UNE DIVERSITÉ DE STRATES COHÉRENTES** (herbacée, arbustive et arborée). Cela permet une importante diversité biologique spécifique et structurelle.
- **LA PLANTATION D'ARBRES ET DE HAIES.** C'est une initiative particulièrement importante contribuant à l'émergence de microclimats favorables à la diversité (zones d'ombre, de lumière, d'humidité).
- **LA CRÉATION D'UN VERGER.** Cela permet de contribuer à la conservation de variétés anciennes et locales tout en étant un refuge pour la faune.
- **L'IMPLANTATION DE ZONES FLEURIES MELLIFÈRES.** Une étude a montré que 70 % des fruits et légumes que nous mangeons dépendent directement des insectes pollinisateurs.
- **LA CONSERVATION DES PRAIRIES NATURELLES, DES « HERBES FOLLES » ET DES FLEURS SAUVAGES** tout en les laissant se développer par elles-mêmes.
- **LA CRÉATION DE MICRO-HABITATS** tels que les tas de bois, les murets, les vieilles souches, les litières, les orties et les plantes grimpantes.
- **LA PRÉFÉRENCE AUX ESPÈCES LOCALES**, celles-ci étant plus adaptées aux conditions du territoire (sols, climat, pression parasitaire) et plus favorables à la biodiversité locale. À cet égard, la marque « Végétal local »⁶ repose sur une cartographie nationale qui permet de tracer la provenance des plantes et des arbres. Le label « Vraies messicoles » intervient pour garantir la présence dans les mélanges de semences de 100 % d'espèces compagnes de cultures et d'origines locales. —

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



Identifier les espèces présentes sur son site d'activité CEMEX

Depuis 2011, la carrière de Bouafles exploitée par CEMEX fait l'objet d'un suivi écologique réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CenN). À la suite d'une opération d'archéologie préventive, le CenN a identifié en 2012 la présence de l'Arnoséris naine (*Arnoseria minima*), plante menacée d'extinction à l'échelle locale et protégée régionalement, sur des terrains fraîchement remaniés.

C'est en toute transparence que CEMEX a signalé l'apparition spontanée de cette espèce à enjeux sur son site. Un programme scientifique de préservation et de déplacement de la plante a alors été défini et mis en œuvre avec l'appui du Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL). Ainsi, en 2016, 388 pieds de l'espèce étaient dénombrés contre 88 en 2012.



Restauration d'une tourbière dans les Ardennes RTE

En 2017, dans le cadre d'un projet LIFE, avec son homologue belge Elia, RTE a notamment restauré une tourbière dans les Ardennes avec l'aide de partenaires locaux. Le site abrite, sous les lignes électriques, une diversité de milieux humides particulièrement intéressants qui favorisent le développement d'une faune et d'une flore typiques. Plusieurs actions ont été réalisées :

- des travaux hydriques, pour combler des drains et creuser des mares ;
- la plantation de lisières étagées qui favorisent les espèces buissonnantes et la biodiversité et, qui sont compatibles avec les installations électriques ;
- la création de vergers conservatoires d'espèces sauvages locales.

CRÉATION D'HABITATS SPÉCIFIQUES

En plus de ces aménagements « naturels », il est possible de mettre en place des aménagements « construits » pour favoriser certaines espèces faunistiques qui ont besoin d'habitats spécifiques :

- **NICHOIRS POUR LES OISEAUX.**
- **GÎTES À CHIROPTÈRES** (chauves-souris).
- **MURETS EN PIERRE SÈCHE** (habitats pour les insectes, reptiles, gastéropodes et petits mammifères).
- **HÔTELS À INSECTES.**
- **PASSAGES À FAUNE** adaptés aux espèces circulant sur le territoire et au milieu naturel (intervalles entre les passages, largeur, revêtement). —

La végétalisation du bâti

Les dernières décennies ont vu se développer de nombreuses solutions pour végétaliser le bâti. De plus en plus de travaux mettent en avant les bénéfices liés à leur développement. La végétalisation permet de réduire les dépenses énergétiques grâce à l'isolation thermique qu'elle procure. La réduction de la température intérieure par la végétalisation en période estivale se traduit en économies d'énergie de climatisation. Enfin, les murs et toitures végétalisés protègent les bâtiments des intempéries et des agressions qu'ils subissent (rayons solaires ultraviolets, fluctuations journalières de température, gaz atmosphériques, etc.) et accroissent considérablement la durée de vie des matériaux.

Gérer les espaces verts de son site d'activité

Une gestion différenciée

Adopter un plan de gestion différenciée, mode de gestion écologique des sites qui repose sur le principe « entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible », s'avère être un outil idéal pour gérer au mieux les aspects liés à la biodiversité du site. Ce plan établit une planification permettant de définir des objectifs et des actions à mettre en œuvre.

LE CONTRAT DE PERFORMANCE BIODIVERSITÉ

Fondé sur des diagnostics écologiques, ce type de plan de gestion permet de cartographier le potentiel écologique des milieux, les moyens matériels et humains, de faire un état des lieux de la gestion actuelle réalisée ainsi que des usages et de la fréquentation du site.

Il permet de développer un cahier des charges, un calendrier des actions à mener et de prévoir le matériel spécifique nécessaire pour chaque type d'espace. La définition d'objectifs doit permettre d'élaborer des espaces favorables à la biodiversité tout en respectant les contraintes liées aux usages humains.

Par exemple, les enjeux biodiversité du domaine foncier de Storengy France dépendent de l'usage des espaces : passage en zéro phyto et mise en place d'une gestion écologique pour les espaces industriels, accompagnement des exploitants volontaires dans la transition pour le domaine agricole, sécurisation des installations et sanctuarisation des secteurs à forte valeur écologique pour le domaine forestier.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



La nature en ville

Icade

Icade a mis en place en 2016 le premier contrat de performance biodiversité (CPB) avec CDC Biodiversité qui couvre les principaux parcs d'affaires d'Icade (au Nord de Paris et à Rungis), représentant plus de 100 ha au total. Ce dispositif innovant vise à développer la nature en ville tout en améliorant la qualité de vie des salariés. Il s'accompagne d'indicateurs de moyen et de résultat en matière de faune, de flore, de diversité biologique, de diminution d'intrants chimiques et d'apport d'eau visant à mettre en évidence la bonne gestion des sites.

Grâce aux mesures mises en place depuis 2016 (0 % de produits phytosanitaires et chimiques utilisés, plan de gestion différenciée, formation des gestionnaires, etc.), les résultats mesurés en 2019 sont très positifs. En quatre ans, sur le parc d'Orly Rungis, une majorité d'indicateurs se sont améliorés : augmentation de la surface des espaces verts de 81 %, du nombre d'habitats naturels de 75 % et du nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs de 71 % par exemple. Sur les parcs, plusieurs nouvelles espèces ont été observées récemment : la renoncule à petites fleurs (espèce protégée), l'ophrys abeille et le lézard des murailles.

Un désherbage approprié aux caractéristiques du site

En complément du plan de gestion différenciée, un plan de désherbage peut être défini afin d'identifier des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires pour gérer les espaces verts des sites d'entreprise.

La transition vers une réduction ou une suppression des produits phytosanitaires nécessite d'ancrer la démarche dans une logique préventive plutôt que curative : mise en place de plantes couvre-sols sur les espaces dont on veut diminuer l'entretien (comme les talus enherbés, les massifs d'arbustes, les pieds d'arbres ou de haies), fleurissement de pieds de mur et d'arbres (aux endroits où la pousse d'herbe et le temps d'entretien sont conséquents), mise en place de prairies fleuries, etc. Il est aussi nécessaire de penser les aménagements de manière à favoriser l'entretien sur le long terme (éviter de créer des endroits difficiles d'accès, favoriser le passage des outils sous le mobilier).

Pour éviter l'utilisation de produits phytosanitaires, il est nécessaire de mettre en place des actions de désherbage écologique. Les techniques sont nombreuses et doivent être adaptées aux spécificités du site (mécanique, thermique, écopâturage, etc.).

Recyclage des déchets verts

Dans une logique d'économie circulaire, les actions de gestion doivent tendre vers la réduction, la réutilisation et, en dernier recours, le recyclage des déchets verts. La réduction des déchets verts passera par la diminution de la fréquence des tontes, la taille raisonnée et le non-ramassage des feuilles mortes. Il est possible de réutiliser des déchets verts sur place grâce au paillage et au mulching (tonte sans ramassage de l'herbe). Enfin, le recyclage des déchets verts sur site se fait par le compost (de manière encadrée pour éviter les risques sanitaires) et le recyclage des déchets ex situ est réalisé en dernier recours (via des plateformes de compostage).

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



Objectif zéro phyto

Groupe ADP

Depuis 2015, ADP (anciennement Aéroports de Paris) a décidé de mettre en place une démarche zéro phyto, en particulier sur le site d'exploitation de Paris-Orly, grâce à des plans de gestion différenciée de fauchage des prairies aéronautiques (pratique de l'herbe haute et fauchage tardif) intégrant des objectifs de valorisation de la biodiversité. Une gestion alternative a été mise en place avec, par exemple, la régulation « naturelle » de présence des populations d'oiseaux grâce à d'autres espèces comme le renard roux. Des postes de « cadre référent biodiversité » et de « gestionnaire de l'ensemble des espaces verts » ont été créés pour la plateforme en 2018 et un partenariat a été conclu avec un agriculteur en culture biologique pour le fauchage et le ramassage du foin sur 140 ha.

Pour atteindre cet objectif de zéro phyto dans la gestion du site, une sensibilisation des acteurs de l'aéroportuaire est nécessaire pour les acculturer aux caractéristiques de la gestion alternative (herbes hautes, plantes diversifiées, etc.). Il est aussi nécessaire de mettre en place des formations et de développer des guides de gestion écologique pour remplacer les pratiques utilisant des produits phytosanitaires. Pour ce faire, 19 journées d'intervention de l'association Aéro Biodiversité ont été organisées sur les différentes plateformes et près de 60 salariés participent désormais aux observations participatives.

Grâce à ces choix appliqués sur le site de Paris-Orly, l'expertise développée a permis à ADP de placer les autres plateformes parisiennes sur une trajectoire positive pour la biodiversité, avec un taux de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de 60 % sur la moyenne 2016-2017-2018 par rapport à 2008.

Une gestion de l'eau sobre et adaptée aux usages

La gestion de l'eau est une composante essentielle de la préservation de la biodiversité. Plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre :

- **ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS D'EAU**, notamment via la mise en place de compteurs d'eau pour identifier les points d'amélioration et éviter les fuites.
- **PRIVILÉGIER LES ESPÈCES PEU GOURMANDES EN EAU** et rassembler les espèces dont les besoins en eau sont similaires peuvent permettre de diminuer le volume d'eau utilisée.
- **AMORCER LE PAILLAGE DES ESPACES ET DES PLANTES COUVRE-SOLS** qui permettent de favoriser le captage de l'humidité dans les sols.
- **OPTIMISER L'ARROSAGE**. Le prévoir tôt le matin et tard le soir pour minimiser l'utilisation de l'eau et augmenter ses bénéfices.
- **ACCEPTER QUE LES ESPACES JAUNISSENT EN PÉRIODE ESTIVALE**. Cela permet d'éviter la consommation excessive d'eau.
- **PRIVILÉGIER LES ALTERNATIVES À L'USAGE DE L'EAU POTABLE POUR L'ARROSAGE**, via l'infiltration naturelle (zones perméables, enherbement des surfaces à nu, noues, fossés) et les dispositifs de récupération (réservoirs, citernes), peut être une réelle source d'amélioration de la gestion de l'eau.

⁷ UICN France, (2015). Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 1 : Connaissances et recommandations générales, Paris, France, 40 pages



« La gestion de l'eau est une composante essentielle de la préservation de la biodiversité. »

Une prévention et une gestion de la présence d'espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont des impacts notables sur la biodiversité. Une fois installées dans le milieu naturel, elles entraînent une compétition avec les espèces indigènes susceptible de modifier le fonctionnement des écosystèmes, jusqu'à provoquer leur homogénéisation. Leur prolifération induit des risques sanitaires et économiques, qui peuvent menacer la poursuite des activités de l'entreprise sur site.

Au-delà des impacts sur les écosystèmes, les EEE peuvent engendrer des impacts négatifs sur les activités des entreprises⁷ : sur la santé humaine (maladies, allergies), sur la sécurité (obstruction des systèmes de canalisation, accès aux sites, etc.), ou sur les aspects socioéconomiques (dommages directs, interventions coûteuses de gestion).

Afin de limiter la prolifération des EEE, le Comité français de l'UICN préconise un programme d'actions fondé sur trois maîtres mots : la prévention pour éviter la prolifération (nettoyage systématique des outils, identification des milieux favorables aux EEE et provenance des matériaux), la surveillance pour détecter précocement l'apparition d'une nouvelle EEE (sensibilisation du personnel, partenariat avec des organismes extérieurs) et l'intervention sur le site, spécifique à chaque espèce.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



Des tests grandeur nature SNCF

Pour réduire les risques liés à la prolifération des espèces exotiques envahissantes, le groupe poursuit plusieurs actions de formation de ses équipes et participe à différents projets de recherches et de tests. Ainsi, s'agissant de la renouée du Japon, une herbacée vivace originaire d'Asie orientale mais naturalisée en Europe où elle y est devenue l'une des principales espèces envahissantes (elle fait partie de la liste de l'UICN des 100 espèces les plus préoccupantes), la SNCF a conduit des tests de bâchage et d'ancrage, et évalué la concurrence végétale avec d'autres espèces, sur le site expérimental de Chalon-sur-Saône.



Prévention et solutions pour éviter la dispersion des graines EIFFAGE

L'entreprise est confrontée, notamment pour ses activités de travaux de terrassement, au risque de prolifération d'espèces exotiques envahissantes. Pour éviter la dispersion des graines et rhizomes qui se nichent dans les roues de ses machines, Eiffage a développé un système de nettoyage composé d'une plateforme étanche et d'un lave-roue haute pression en entrée et en sortie de chantier. Cette solution a également permis de récupérer et de décanter les eaux et les boues de nettoyage.

La préservation de la biodiversité, et parfois même de la santé publique, nécessite de lutter contre les plantes nuisibles et invasives. Dans ce cadre, neuf agents routiers ont été formés à la reconnaissance de ces plantes et aux différents moyens pour contenir leur expansion. Des fiches de présentation avec des clés de détermination sont d'ailleurs associées au guide d'entretien

des espaces naturels pour faciliter l'identification des zones de prolifération et déclencher les actions préventives ou curatives au bon moment par rapport à la biologie de l'espèce.

Une réduction de la pollution lumineuse

Les sources de pollution lumineuse émanant des entreprises sont multiples (voiries, enseignes, éclairages événementiels, commerces, industries) et désynchronisent les rythmes biologiques des espèces (migration, reproduction, chasse, etc.). Les changements brutaux de luminosité peuvent éblouir ou aveugler les animaux, avec pour conséquence l'augmentation du risque de collision et leur vulnérabilité face aux prédateurs.

Ainsi, il convient d'établir des actions allant vers la sobriété énergétique en appliquant des mesures « de bon sens » telles que :

- **RÉDUIRE** la puissance lumineuse installée.
- **DIMINUER** la durée d'éclairage.
- **SUPPRIMER** les points lumineux facultatifs.
- **DIMINUER** les déperditions lumineuses latérales en orientant de la manière la plus efficace possible les lampes afin que seul l'espace nécessitant d'être éclairé le soit et proscrire les déperditions lumineuses en direction du ciel.
- **ADAPTER** la hauteur des luminaires aux usages en minimisant l'impact sur la biodiversité du flux lumineux (éblouissement ou attraction suivant les intensités lumineuses émises, contribution au halo).
- **PROPOSER** des extinctions partielles ou temporaires, en fonction de la présence des usagers, des spécificités écologiques et des évolutions des niveaux lumineux.
- **EMPLOYER** des variateurs d'intensité pour diminuer l'intensité lumineuse pendant les heures les moins fréquentées par la population.
- **ÉVITER** les systèmes d'éclairage où le changement d'intensité est brutal car il peut aveugler ou éblouir les différentes espèces.

Appliquer et valoriser son modèle de gestion écologique

Élaborer des partenariats locaux

À travers son implantation, une entreprise est en interaction directe avec les acteurs du territoire (fournisseurs, collaborateurs, mais aussi riverains, pouvoirs publics, associations, clients). La biodiversité étant appréhendée à l'échelle locale, elle peut être une porte d'entrée pour la création d'un dialogue entre les acteurs.

Les partenariats avec le monde de la recherche sont aussi importants. Il est nécessaire de disposer de connaissances et d'expertises scientifiques solides pour appuyer les décisions et légitimer les actions. Par exemple, GRTGaz et le Club des infrastructures linéaires et biodiversité (CILB) s'impliquent dans le programme de recherche ITTECOP (Infrastructures de transport terrestre, écosystèmes et paysages), programme conduit par le ministère de la Transition écologique et solidaire en coordination avec l'Ademe visant à confronter les enjeux techniques des infrastructures linéaires de transport et leurs interfaces avec les territoires.

Former et sensibiliser aux enjeux de la biodiversité

Former ses salariés aux enjeux de la biodiversité ajoute du sens au travail. Cela permet à l'entreprise d'améliorer le cadre de travail et au salarié d'être acteur de l'engagement de l'entreprise en faveur de la biodiversité.

Les employés sont un vecteur important du développement et de la mobilisation d'une entreprise en faveur de la biodiversité. Cette mobilisation en interne doit être le résultat d'une volonté forte d'engagement de la part des dirigeants et des cadres. Elle passe par un discours clair des dirigeants, mettant en lumière les concepts et les valeurs défendus dans le cadre d'une stratégie RSE.

Proposer des formations

Proposer des formations en lien avec la biodiversité est un outil efficace. Ces dernières permettent aux salariés d'acquérir des compétences techniques mobilisables au quotidien, tout en étant sources d'amélioration et d'innovation. Ces formations peuvent prendre la forme de journées pédagogiques, ateliers, séminaires, conférences, Massive Open Online Course (MOOC) ou encore webinaires. L'institut de formation de l'environnement, l'association française interprofessionnelle des écologues, le centre ressource du développement durable ou encore l'AFNOR proposent régulièrement des modules de formations en accès libre.

Utiliser des outils de communication

Les différentes actualités et les actions réalisées en faveur de la biodiversité peuvent être partagées sur le site internet de l'entreprise ou à travers les réseaux sociaux. Des événements ponctuels peuvent être organisés pour sensibiliser aux enjeux liés à la biodiversité (concours photo, Fête de la nature, etc.).

Sensibiliser grâce à des actions concrètes

Des activités de sciences participatives comme des sorties nature de comptage des espèces ou des projets collectifs comme le jardinage, le compostage ou l'entretien d'un potager peuvent être mises en place. L'alimentation peut être l'occasion de réfléchir à la nourriture du restaurant d'entreprise, en proposant des plats biologiques, en partenariat avec les producteurs locaux.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



Des partenariats à toutes les échelles

Storengy

L'entreprise Storengy a constitué sa stratégie partenariale à plusieurs échelles : internationale, nationale, régionale et locale, comprenant des associations (Ligue pour la protection des oiseaux, Union internationale pour la conservation de la nature), des gestionnaires du territoire (conservatoires d'espaces naturels) et le monde académique (Muséum national d'histoire naturelle).

La filiale d'Engie souhaite ainsi intégrer complètement l'ensemble de ses partenaires dans sa réflexion sur la biodiversité afin de converger vers un projet adopté par l'ensemble des acteurs. Outre une légitimité accrue des activités de l'entreprise, ces partenariats permettent aux riverains et associations locales d'être sources d'idées nouvelles pour l'entreprise grâce aux connaissances qu'ils ont du territoire. Ils rassemblent une multitude d'acteurs (agriculteurs, salariés, propriétaires, associations naturalistes) dont la diversité peut permettre l'émergence de propositions concrètes pour l'entreprise.



Allier lien social et biodiversité

CDC Habitat

Pour sa résidence « Les Folies », CDC Habitat a développé un projet qui vise à favoriser à la fois la biodiversité et le lien social entre les résidents. Pour ce faire, le projet a été co-construit avec les résidents : diagnostics préalables, choix de solutions écologiques et économes répondant aux besoins des résidents, expérimentations saisonnières et mesures de suivi. Un jardin partagé composé de 18 parcelles d'environ 6 m² a été aménagé avec récupérateurs d'eau de pluie et composteurs accessibles à tous les résidents.



Des formations effectuées par des prestataires externes

CDC Habitat

CDC Habitat a entrepris de former ses équipes de proximité aux enjeux biodiversité par le recours à des prestataires externes. L'intégration de critères de gestion écologique dans les contrats d'espaces verts a également été prise en compte. CDC Habitat a opté pour un prestataire justifiant de son expérience sur les techniques alternatives de gestion (par exemple désherbage sans produits phytosanitaires). La formation dispensée au personnel est accompagnée d'un e-learning biodiversité accessible à tous les collaborateurs.



Sensibiliser aussi bien en interne qu'en externe

GRTGaz

Les collaborateurs et les prestataires de GRTGaz sont sensibilisés, et les principaux chantiers bénéficient d'écologues de chantier. Les sous-traitants sont maintenant bien souvent eux-mêmes dotés de leurs propres écologues. Cette ouverture du sujet à tous permet ainsi de stimuler la proactivité et les initiatives locales.

Suivre et valoriser ses actions sur le site d'activité

L'aménagement et la gestion écologiques des sites d'entreprises ne doivent pas être perçus comme un coût de fonctionnement, mais plutôt comme un investissement et une opportunité. L'entreprise doit être en mesure de suivre et, le cas échéant, de communiquer sur les divers bénéfices liés à la biodiversité sur ses sites :

- **AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS** (qualité de vie, motivation).
- **MEILLEURE GESTION DES COÛTS** (pérennité du site).
- **AMÉLIORATION DE L'IMAGE DU VOISINAGE** (auprès des partenaires, consommateurs et collaborateurs).
- **VALORISATION DES SERVICES RENDUS PAR LA NATURE** (lutte contre les îlots de chaleur⁸, production de fruits et légumes, etc.).

Il est essentiel de prévoir en amont la mise en place d'un suivi. Par exemple, l'instauration de suivis et d'inventaires d'espèces via des protocoles standardisés ou des observations participatives favorise l'implication des collaborateurs (Vigie-Nature⁹, SPIPOLL¹⁰, l'Observatoire des saisons¹¹, Oiseaux de jardins¹² ou l'Observatoire des bourdons¹³).

Enfin, les entreprises qui le souhaitent peuvent s'engager dans un processus de labellisation de certains de leurs sites. De nombreux labels et initiatives existent tels que le label Écojardin, Eve d'ECOCERT, Refuges LPO, Biodivercity®, BREEAM in use, Jardins de Noé ou encore le règlement EMAS et la norme ISO 14 001.

⁸ Un îlot de chaleur est caractérisé par une température de surface ou de l'air plus élevée en zone urbaine qu'en périphérie de la ville. Cette différence de température peut être de plus de 12°C.

⁹ Vigie-Nature est un programme de sciences participatives qui propose à chacun des protocoles simples et rigoureux pour contribuer à la recherche en découvrant la biodiversité sur le terrain.

¹⁰ SPIPOLL est un projet de sciences participatives, où chacun est encouragé à étudier les réseaux de pollinisation via un suivi photographique.

¹¹ L'Observatoire des saisons est un programme de sciences participatives qui repose sur l'observation volontaire des rythmes saisonniers.

¹² La Ligue de protection des oiseaux et le Muséum national d'histoire naturelle ont créé l'initiative Oiseaux de jardins pour organiser un suivi participatif des espèces d'oiseaux.

¹³ L'observatoire des bourdons met en œuvre un programme de sciences participatives qui permet d'assurer le suivi des bourdons qui sont identifiés comme une espèce de pollinisateurs indispensable.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



Potagers, nichoirs et pédagogie avec les habitants Bouygues Immobilier

Les équipes du projet de Nanterre Cœur Université proposent régulièrement aux futurs habitants du quartier des petits déjeuners thématiques. L'un d'entre eux a eu pour objectif de faire découvrir aux futurs occupants de la Résidence Connec't la terrasse-jardin de 2 500 m² à laquelle ils auront immédiatement accès.

Cette terrasse qui couvre le RER est accessible à plusieurs résidences. Elle comporte notamment une vingtaine de jardins potagers, un hôtel à insectes, des nichoirs, une grainothèque, des outils de jardinage en libre accès, une zone de biodiversité protégée, des panneaux pédagogiques et même des cochons d'Inde.

Pendant deux ans, Bouygues Immobilier a missionné les Nouveaux Potagers puis BIOPEES CONSEIL, structure locale, afin d'animer régulièrement des ateliers permettant de créer du lien entre les habitants et permettre une meilleure appropriation des lieux tout en les sensibilisant aux bons usages.

À noter que la terrasse-jardin a largement contribué à l'obtention du Label BiodiverCity Ready phase conception, en démarche pilote de préfiguration.



« La gestion écologique des sites d'entreprises ne doit pas être perçue comme un coût de fonctionnement, mais plutôt comme un investissement. »

Remerciements



Le ministère de la Transition écologique et solidaire remercie les entreprises et les contributeurs ayant participé à la réalisation de ce recueil.



D'autres recueils de bonnes pratiques à découvrir également

- Les bonnes pratiques foncières (1) : s'implanter sur un territoire
- Les bonnes pratiques pour les entreprises du secteur financier
- Les bonnes pratiques pour les entreprises dont les matières premières sont issues du vivant
- Les bonnes pratiques pour toutes les entreprises



Entreprises engagées pour la nature – Act4nature France – est une démarche du ministère de la Transition écologique et solidaire, portée par l'Office français pour la biodiversité (OFB). Elle constitue le volet « entreprises » de l'initiative « Engagés pour la nature », aux côtés des territoires et des partenaires qui les accompagnent et se mobilisent auprès des citoyens. Cette initiative vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société civile pour enrayer l'érosion de la biodiversité. Elle s'articule avec la démarche Act4nature international, dispositif d'engagements volontaires d'entreprises internationales pour la biodiversité, animé par EpE.

ENTREPRISES
ENGAGÉES
POUR LA
NATURE
act4nature
France

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité, publié en juillet 2018 par le Gouvernement sous la bannière « Biodiversité. Tous vivants ! », vise à mettre en œuvre cet objectif. Il a vocation à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité afin de renforcer l'action de la France en faveur de cet enjeu planétaire.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises>
et sur les réseaux sociaux

#engagespourlanature

Pour nous contacter

entreprisesengagees@ofb.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Édition JUILLET 2020

Commissariat général au
développement durable
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

Conception et réalisation graphique :
Clémentine Bibet